

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 99 (1954)  
**Heft:** 5

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Major Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne  
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209.)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

---

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.—  
Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50  
Prix du numéro: Fr. 1.50

---

## Escadrons d'exploration

---

Aurait-on mal choisi la dénomination de ces unités ? On peut en effet se demander si en les appelant « escadron de renseignements » ou « escadron de patrouilleurs », on n'aurait pas évité la naissance de conceptions très diverses quant à leur emploi, en particulier celles faisant de ces escadrons des moyens de combat et d'exploration « en force ».

En les créant, on a voulu doter les divisions et les brigades de montagne d'un ensemble de patrouilles motorisées destinées à chercher le renseignement par l'observation et par l'écoute, mais non pas par le combat.

Si l'on a groupé les patrouilles en sections et en escadron, c'est pour permettre la coordination de leur activité dans un secteur d'une certaine étendue, et non pas pour faire de l'escadron un instrument d'attaque.

On a parfois tendance à s'imaginer que les besoins en renseignements du commandement se limitent à la recherche de ce que fait l'ennemi (exploration proprement dite). Or on s'aperçoit, en manœuvre comme en guerre, que les chefs